

DEC152809DAJ

Décision fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu la décision n° DEC152808DAJ 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Art. 1er – L'objet

Conformément à l'article 2 de la décision n° DEC152808DAJ susvisée, la présente décision fixe le calendrier de l'élection des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 2. – La date de référence

2.1. - En application de l'article 2-I de l'arrêté susvisé, la date de référence de la situation des personnes appelées à participer aux élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique est fixée au 19 janvier 2016.

2.2. - Pour la transmission par voie électronique, la date limite de réception des documents est fixée à 23 h 59 heure de Paris GMT.

Art. 3. – Les listes électorales

3.1. - La liste électorale provisoire établie par le secrétariat exécutif de la commission électorale spécialisée est consultable à compter du **21 décembre 2015**.

3.2. – La date limite de réception des demandes de rectifications sur la liste électorale provisoire est fixée au **19 janvier 2016**.

3.3. – La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au **19 janvier 2016**.

3.4. – La liste électorale est arrêtée par le président du CNRS le **29 janvier 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

3.5. – La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est fixée au **12 février 2016**.

3.6. – La liste électorale définitive est arrêtée par le président du CNRS le **25 février 2016**. Elle est consultable à compter de cette même date.

Art. 4. – Les candidatures

4.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 – 1^{er} tour de scrutin :

La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au **5 mars 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **7 mars 2016**.

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **7 mars 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **16 mars 2016**.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

4.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

La date limite de réception des déclarations de maintien des candidatures est fixée au **18 mai 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au **19 mai 2016**.

La date limite de réception des *curriculum vitae* des candidats est fixée au **19 mai 2016**.

La date de la réunion de la commission électorale de validation des candidatures est fixée au **26 mai 2016**.

4.3. – Collège C – scrutin de liste à un tour :

La date limite de réception des listes de candidats et des accords individuels est fixée au **15 avril 2016**.

La date limite de réception des professions de foi des listes de candidats est fixée au **18 avril 2016**.

La date limite de défaillance d'un candidat d'une liste prévue à l'article 5.3.2° de la décision n°DEC152808DAJ susvisé, est fixée au **25 avril 2016**.

La réunion de la commission électorale pour la validation des listes de candidats est fixée au **27 avril 2016**.

Art. 5. – La période de vote

5.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –1^{er} tour de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **27 avril 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **10 mai 2016**, date de clôture du scrutin.

5.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **6 juillet 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **18 juillet 2016**, date de clôture du scrutin.

5.3. – Pour le collège C – tour unique de scrutin :

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **6 juillet 2016**.

La date limite de réception des votes est fixée au **18 juillet 2016**, date de clôture du scrutin.

Art. 6. – Le dépouillement

6.1. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement s'effectuera le **11 mai 2016**.

6.2. – Collèges A1, A2, B1 et B2 –2^{ème} tour de scrutin :

Le dépouillement s'effectuera le **19 juillet 2016**.

6.2. – Collèges C :

Le dépouillement s'effectuera le **19 juillet 2016**.

Art. 7. – La publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle sera également consultable au siège du CNRS (SECA - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).

Fait à Paris, le



Alain FUCHS

18 DEC. 2015